

Ne laissons pas la justice faire son travail !

Le 1er mai 2019, dans le contexte du mouvement des Gilets Jaunes, 15 300 personnes subissent un contrôle préventif à Paris, parfois même très à distance de la manif dans l'espace et dans le temps. Parmi ces 15 300 personnes, 330 se font arrêter, 210 sont placées en garde à vue, et parmi ces gardés à vue, des dizaines passent en comparution immédiate, beaucoup pour des délits d'intention, voire d'intention de se regrouper pour avoir l'intention de commettre des dégradations. Quatre personnes ont ainsi été jugées en comparution immédiate le 3 mai pour avoir été arrêtées plusieurs heures avant la manifestation à 5,4 km de celle-ci. Elles sont accusées de « *groupement formé en vue de la préparation de violences contre des personnes ou de destructions ou dégradations de biens* », sur la base de quelques outils et quelques éléments vestimentaires devenus pour l'occasion incriminants.

Deux d'entre les inculpés, parce qu'ils sont étrangers (de nationalité italienne), passeront dix jours à Fleury-Mérogis avant d'être libérés avec une interdiction de séjour. Les deux autres seront libérés avec un contrôle judiciaire en attendant le procès. Les peines, relativement inattendues au vu du peu d'éléments matériels présentés par les flics, sont représentatives de cette période d'excitation du maintien de l'ordre cherchant à éviter toute possibilité de manifestation émeutière : les deux compagnons italiens, préalablement libérés lors d'une DML, ont pris 6 mois avec sursis, et les deux autres 3 et 5 mois avec sursis et 1000 euros d'amende pour refus de donner leur signalétique.

Mercredi 22 juin à 9h aura lieu l'appel du procès de deux des quatre inculpés, chambre 2-9 de la cour d'appel, située dans l'ancien tribunal sur l'île de la cité (M° Cité).

Cette méthode de maintien de l'ordre et de gestion préventive des manif s'est généralisée à l'occasion du mouvement des Gilets Jaunes et des centaines, voire des milliers de personnes, se retrouvent, à chaque manifestation, placées pour de longues heures en garde à vue, parfois passent en comparution immédiate, voire en prison, pour des présuppositions d'avoir l'intention d'on-ne-sait-pas-quoi. Nous devons nous donner les moyens de déjouer les pièges et les mécanismes de ce mode de répression pro-actif qui opère un filtrage semi-aveugle des manifestants, avec à la clé des procès pour presque rien qui ont tendance à passer inaperçus mais où les uns et les autres se prennent à tour du bras du sursis et parfois du ferme. Au-delà de la nécessité de se défendre face à ce mécanisme, c'est de nos possibilités offensives en manifestation qu'il s'agit aussi : ne pas réfléchir et s'organiser pour déjouer ces arrestations préventives, c'est sceller l'impuissance de la manifestation, l'objectif étant évidemment de décourager quiconque souhaiterait venir en manif avec un marteau et un pauvre tee-shirt de le faire.

Il faut enrayer le circuit contrôle, arrestation, interpellation, garde à vue, procès, incarcération, lui mettre des bâtons dans les roues où nous le pouvons, utiliser les leviers dont nous disposons contre ces logiques répressives. Sur ce sujet là, un rapport collectif à l'anti-répression reste encore à construire.

**Ne laissons pas la justice faire son travail sans rien faire,
Ne laissons personne seul face à la machine judiciaire !**

Des compagnons et camarades des inculpés

**Retrouvons-nous
Mercredi 22 juin à 9h,
à la cour d'appel, chambre 2-9,
dans l'ancien tribunal, M° Cité.**

